



CP330 SOINS DE SANTÉ FÉDÉRAUX : DEMAIN, DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL !



Avec la crise, la colère des travailleurs s'est amplifiée. Le succès de l'action de juin dans les hôpitaux du SETCa l'a bien démontré. C'est la conséquence de trop d'années à travailler en danger, trop d'années à le dénoncer sans réponse suffisante.

Ça suffit ! Nous voulons maintenant des solutions concrètes et durables qui revalorisent les conditions de travail et de salaire pour rendre ce secteur attractif. Nos revendications sont les suivantes : plus de bras, de meilleurs salaires, des équipements de protection pour tous, la protection de la santé physique et mentale des travailleurs, un équilibre vie privée/vie professionnelle, plus de temps au chevet du patient et moins de stress, un accompagnement et un encadrement des stagiaires et des nouveaux collègues. Il est devenu urgent de rendre du sens à ces métiers !

QUELLE RÉPONSE AUJOURD'HUI?

La CCT sectorielle qui ouvre le droit à 3 semaines consécutives de congé est enfin signée après des années de mobilisation et de négociations. Notre ténacité a payé. Cette CCT est une première avancée qui répond à l'engagement du gouvernement et des interlocuteurs sociaux d'améliorer fondamentalement et qualitativement vos conditions de travail pour rendre le travail dans le secteur de la santé tenable/durable et pour améliorer l'attractivité

Secteurs concernés

- les hôpitaux ; LES CENTRES DE PSYCHIATRIE LÉGALE ; IES CENTRES DE REVALIDATION ; IES SOINS INFIRMIERS À DOMICILE ; IES SERVICES DU SANG DE LA CROIX- ROUGE DE BELGIQUE ; IES CENTRES MÉDICO-PÉDIATRIQUES ; IES MAISONS MÉDICALES.

Qu'avons-nous obtenu ?

- Tout TRAVAILLEUR A DROIT, CHAQUE ANNÉE, À SA demande, à UNE PÉRIODE MINIMALE de trois SEMAINES CONSÉCUTIVES DE VACANCES.
POUR LES TRAVAILLEURS EFFECTUANT DES PRESTATIONS LE WEEK-END, CETTE PÉRIODE INCLUT TROIS WEEK-ENDS LIBRES CONSÉCUTIFS.
- POUR LES TRAVAILLEURS QUI SONT OCCUPÉS DANS UN CYCLE D'UN WEEKEND SUR DEUX, PAS DE PRESTATION DE PLUS DE 25 WEEKENDS PAR AN.
- LA PRÉSENTE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL NE PEUT PORTER PRÉJUDICE À DES RÉGLEMENTATIONS LOCALES OU À DES PRATIQUES DANS LES INSTITUTIONS PLUS FAVORABLES, LÀ OÙ ELLES EXISTENT DÉJÀ POUR L'ENSEMBLE OU UNE PARTIE DU PERSONNEL.

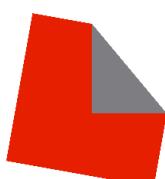
Quelles sont les modalités pratiques définies prévues ?

LE TRAVAILLEUR TRANSMET SES DÉSIDÉRATAS CONCERNANT LES VACANCES ANNUELLES PAR ÉCRIT tenant compte des règles prévues dans son institution : DÉLAI D'INTRODUCTION ET DE RÉPONSES, FIXATION DES plannings individuels ET COLLECTIFS, CRITÈRES DE PRIORITÉ. ...Ces règles sont fixées en concertation sociale (conseil d'entreprise)

L'EMPLOYEUR NE PEUT LIMITER L'OCTROI DES 3 SEMAINES CONTINUES DE CONGÉ QUE PAR DES IMPÉRATIFS SÉRIEUX DE SERVICE. PAR IMPÉRATIFS SÉRIEUX DE SERVICE, ON ENTEND LA NÉCESSITÉ DE FAIRE APPEL À CE TRAVAILLEUR POUR ASSURER L'ENCADREMENT INDISPENSABLE POUR FAIRE FONCTIONNER LE SERVICE, ET CE MALGRÉ LA MISE EN PLACE PRÉALABLE DE DISPOSITIFS DE SOUTIEN, VIA LE MARIBEL SOCIAL, L'ÉQUIPE MOBILE, OU D'AUTRES DISPOSITIFS COMPLÉMENTAIRES POSSIBLES PENDANT LES PÉRIODES DE VACANCES CONCERNÉES.
LE PRINCIPE EST DE TOUT METTRE EN ŒUVRE POUR QUE CHAQUE TRAVAILLEUR QUI EN FAIT LA DEMANDE BÉNÉFICIE des 3 semaines. Vos représentants seront particulièrement vigilants au respect de l'exécution de ce principe de bonne foi

Plus de bras pour rendre cela possible ?

AFIN DE PERMETTRE L'APPLICATION ORGANISATIONNELLE DE CETTE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL, LES interlocuteurs sociaux S'ENGAGENT À AFFECTER DES EMPLOIS MARIBEL SUPPLÉMENTAIRES Tax shift



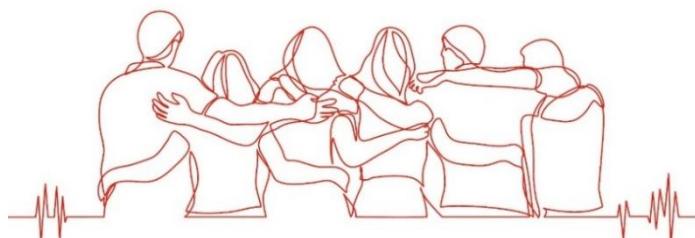
Mais encore.....

La négociation pour la mise en œuvre de l'accord social 2020 se poursuit activement. De nouvelles conventions collectives doivent concrétiser les avancées nécessaires pour atteindre notre objectif

- ➔ Plus de bras : des nouveaux collègues rapidement sur le terrain et une augmentation du temps de travail pour ceux qui le souhaitent avec des contrats stables à durée indéterminée
 - ➔ De meilleurs salaires : accélérer l'implémentation des nouveaux barèmes
 - ➔ Garantir la disponibilité des équipements de protection pour tous
 - ➔ Protéger la santé physique et mentale des travailleurs
 - ➔ Garantir l'équilibre entre le travail et la vie privée
 - ➔ Garantir plus de temps au chevet des patients, moins de stress pour les soignants
 - ➔ Garantir l'accompagnement et l'encadrement des stagiaires et des nouveaux collègues pour qu'ils deviennent les chouettes collègues de demain
-
- Rendre du sens à ces métiers qui ont du sens

Aujourd'hui, nous avons un budget historique d'environ **1 milliard 200 millions** pour négocier (en comparaison : le budget pour l'accord social en 2017 était de 50 millions) : un « fonds blouses blanches » et un budget pour une valorisation salariale et l'amélioration des conditions de travail.

Depuis septembre, les négociations ont repris entre interlocuteurs sociaux en commission paritaire 330 pour les secteurs fédéraux. **Qu'est ce qui est sur la table ?**



De meilleures conditions salariales :
Barèmes IFIC à 100%

Le SETCa revendique que ce soit fait en une seule phase à partir du 1^{er} juillet 2021

Vers un 13^{ème} mois ?

Fusion de la prime d'attractivité et de la prime de fin d'année et augmentation de la partie pour ~~permettre~~ pour faire tendre vers un 13ème mois

Des vacances annuelles qui permettent de souffler !

Le droit annuel à trois semaines consécutives de congés : Le SETCa le veut d'application pour 2021 !

Plus de bras ! Plus de collègues. Le Fonds blouses blanches va permettre de créer de l'emploi et diminuer la cadence infernale ! C'est plus de temps auprès des patients !

Vers un droit individuel à la formation : un nombre de jours par travailleur

L'accès aux emplois à durée indéterminée et à temps plein aux travailleurs en place qui le souhaitent !

Conciliation vie privée/vie professionnelle

Une organisation du travail et des horaires plus stable et plus prévisible

Et d'autres mesures en négociation pour améliorer votre quotidien

Car la crise sanitaire est malheureusement toujours présente : Des mesures préventives de protection et de sécurité suffisantes !

P

Vous avez encore des questions ? N'hésitez pas à contacter votre délégué·e syndical·e ou votre section régionale SETCa. Vous trouverez les coordonnées et le formulaire d'affiliation sur www.setca.org

